

Convention d'occupation des locaux du centre culturel pour PARTICULIER ruppéen

Convention conclue entre les soussignés pour l'attribution d'un droit d'occupation de locaux au centre socio culturel

ENTRE : La ville de Rupt sur Moselle, représentée par son Maire,

ET : Nom et Prénom :

Adresse :

Téléphone : **Courriel :**

Période de location :

Du à H.....

Au à H.....

Tarif du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 (Délib. 19/12/2016)

SALLES	DESCRIPTION	TARIFS pour 48H	1 journée en semaine (hors jours fériés)	Locations souhaitées
PARIER 392 m²	repas dansant : 300 pers maxi	540,00 €	300,00 €	
	spectacle assis : 500 pers maxi			
	spectacle debout : 870 pers maxi			
½ PARIER 218 m² côté canal	repas dansant : 120 pers max	299,00 €	200,00 €	
	autres : 150 pers maxi			
½ PARIER 166 m² côté scène	pas de repas	299,00€	200,00 €	
	uniquement spectacle			
	spectacle assis : 200 pers maxi			
PATUREL 81 m²	réunion : 80 pers	210,00 €	120,00 €	
	repas : 70 pers			
	repas dansant : 40 pers			
CHARMOTTE 60 m²	activités diverses	91,00 €	91,00 €	
	pour les réunions			
	pour coulisse			
CLAIRVUE 55 m²	pour les réunions	91,00 €	91,00 €	
	pour coulisse			
CUISINE	vaisselle pour 300 pers maxi	156,00 €		
Total des locations :				
(Veuillez libeller les chèques au nom du TRESOR PUBLIC) Soit montant des arrhes (50 % du total) =				

La présente convention est conclue selon les conditions prévues par le règlement intérieur dont l'organisateur reconnaît avoir reçu un exemplaire et pris connaissance.

Fait à Rupt sur Moselle, le

L'organisateur,

Le Maire,

